



REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES DANS LA VILLE D'OTTAWA AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

Première réunion – Réunion publique sur l'examen des politiques

Mardi, le 29 janvier 2019 à 19h00

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

Salle du Conseil

2445, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario

PRENEZ NOTE que le 29 janvier 2019, le Conseil des écoles publiques de l'Ontario de l'Ontario (CEPEO) tiendra une réunion publique en vertu de l'article 257.60 de la Loi sur l'éducation (la «Loi»). La première réunion aura pour but d'examiner les politiques actuelles du Conseil en matière de redevances d'aménagement scolaires et d'obtenir les commentaires du public. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une déclaration au conseil à l'égard des politiques. Le Conseil considérera également toutes les demandes écrites.

Un document d'examen de la politique figure en annexe du rapport de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires 2019. Le document d'examen énonce les politiques du Conseil pour le règlement actuel sur les redevances d'aménagement scolaires et sera disponible au plus tard le 14 janvier 2019 au siège social, pendant les heures normales de bureau ou sur le site web suivant: www.cepeo.on.ca

Deuxième réunion - Réunion publique sur le nouveau règlement

Mardi, le 29 janvier 2019 à 19h30

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

Salle du Conseil

2445, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario

Conformément à l'article 257.63 de la Loi, le Conseil tiendra une deuxième réunion publique pour examiner le nouveau règlement des redevances d'aménagement scolaires conformément à l'article 257.63 de la Loi et pour informer le public de la proposition relative aux redevances d'aménagement scolaires. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire une déclaration au conseil à l'égard de la proposition. Le Conseil considérera également toutes les soumissions écrites. Toutes les soumissions reçues par écrit et celles exprimées lors de la réunion publique seront examinées avant l'adoption et la promulgation d'un règlement sur les redevances d'aménagement scolaires.

L'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires (RAS) requise en vertu de l'article 257.61 de la Loi (y compris le règlement proposé sur les RAS) et énonçant la proposition des redevances d'aménagement scolaires proposée par le Conseil sera disponible (c'est-à-dire le rapport de l'étude préliminaire sur les RAS et le document d'examen de la politique des RAS) le 14 janvier 2019 au siège social, pendant les heures normales de bureau ou sur le site Web du CEPEO.

Veuillez noter que, conformément au règlement 438/18 imposé le 12 octobre 2018, un conseil scolaire ne peut pas adopter des taux supérieurs aux taux actuellement en vigueur des RAS. Par conséquent, les réunions publiques ont pour but d'indiquer quels auraient été les taux des RAS, si ce règlement n'avait pas été adopté par la province.

Enfin, le CEPEO devrait envisager l'adoption d'un nouveau règlement imposant des redevances d'aménagement scolaires à Ottawa le 26 mars 2019.

Troisième assemblée publique – En vue de l'adoption du règlement

Mardi, le 26 mars 2019 à 19h00

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

Salle de conseil

2445, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario

Le but de cette réunion est de recevoir l'approbation du Conseil pour adopter un nouveau règlement des RAS à Ottawa. Toute personne qui assiste à la réunion peut faire des représentations à ce sujet. Les documents écrits, déposés avant la réunion, seront également considérés. Toutes les parties intéressées sont invitées à assister aux réunions publiques. Le Conseil apprécierait recevoir un exemplaire des mémoires qui seront présentées, au moins une semaine avant la tenue de la réunion publique, afin qu'elles puissent être distribuées aux conseillers et conseillères scolaires. Les documents écrits et les demandes de présenter une délégation au Conseil doivent être adressées à:

Édith Dumont, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, (613) 742-8960, poste 2201 ou par courriel à direction@cepeo.on.ca

En plus des réunions publiques prévues par la loi indiquées ci-dessus, le conseil tient des réunions ordinaires ouvertes au public au cours desquelles le public peut recueillir des informations sur les redevances d'aménagement scolaires. Les procédures habituelles des réunions du conseil s'appliqueront à ces réunions. Pour tout commentaire ou demande de renseignements supplémentaires à ce sujet, veuillez s.v.p. vous adresser à M. Benoit Duquette, gestionnaire en urbanisme et aux locations (613-742-8960, poste 2227), pendant les heures normales de bureau.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

2445 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3 742-8960

www.cepeo.on.ca

Lucille Collard
Présidente

Édith Dumont
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière